

Malakoff, le 20 mai 2020

Décision n°2020 – 40 portant délégation de signature – Mme Martine MOELLIC

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n°2018 - 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services ;

Vu la décision n°2019-82 du 11 octobre 2019 portant nomination de la directrice communication et relations avec les publics

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Martine MOËLLIC, directrice communication et relations avec les publics, à l'effet de signer au nom de la directrice générale

- les engagements de dépense d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT, dans la limite de ses attributions ;
- les bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT, dans la limite de ses attributions ;
- et, dans la limite de ses attributions, tous autres actes et pièces de correspondance, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. – La décision n°2020 – 11 du 11 février 2020 est abrogée.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 4. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



FLORENCE GERARD-CHALET